

**CONSEIL ACADEMIQUE
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

DÉLIBÉRATION n° 2017/09/28-01

Le **conseil académique**, en sa séance du 28 septembre 2017, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Éducation et notamment son article L718-5,
Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu le décret n°2016-181 du 23 février 2016 portant association d'établissements du site Aix-Marseille-Provence-Méditerranée,
Vu l'avis du comité technique en date du 19 septembre 2017 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

OBJET : Contrat de site 2018-2022

Le conseil académique approuve le contrat de site 2018-2022 tel que détaillé dans le document annexé à la présente délibération.

Cet avis est adopté à l'unanimité.

Membres en exercice : 74
Quorum : 37
Présents et représentés : 48

Fait à Marseille, le 28 septembre 2017


Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université



Contrat de site 2018-2022

1.	L'Association Aix-Marseille-Provence-Méditerranée (AMPM)	4
1.1	Le site et les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche	5
1.1.1	L'aire métropolitaine d'Aix-Marseille-Provence	5
1.1.2	L'aire d'Avignon et des Pays de Vaucluse.....	5
1.1.3	L'aire de Toulon et du Var	5
1.2	Les actions et les projets au bénéfice du développement du site AMPM	6
1.2.1	Recherche	6
	➤ Le pilotage coordonné des structures de recherche.....	6
	➤ Le développement de l'open access	7
	➤ Le renforcement des partenariats avec le monde socio-économique.....	8
	➤ L'harmonisation des pratiques des écoles doctorales	8
	➤ La culture scientifique	8
1.2.2	Formation et vie étudiante.....	9
	➤ La formation initiale et continue.....	9
	➤ La pédagogie.....	10
	➤ L'orientation, l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat étudiant	11
	➤ La vie étudiante	12
1.2.3	Relations internationales et attractivité du site.....	12
	➤ Le développement des partenariats internationaux.....	13
	➤ La consolidation des actions locales d'accueil et de renforcement des compétences.....	13
	➤ La valorisation de l'internationalisation et des synergies avec les forces vives du territoire.....	14
	➤ La création d'une « Journée internationale du site ».....	14
1.2.4	Pilotage.....	14
	➤ Les systèmes d'information.....	15
	➤ Les achats	16
	➤ Les ressources humaines.....	16
1.2.5	Politique documentaire	18
1.2.6	Axes de partenariats en matière de développement durable, de handicap, d'égalité femmes-hommes et de handicap.....	19
	➤ Le développement durable	19
	➤ Le handicap.....	20

➤ L'égalité Homme Femme et la lutte contre les discriminations	20
2. Le périmètre de l'Initiative d'Excellence A*Midex	22
2.1 La dynamisation et le renforcement de l'écosystème d'excellence de recherche et de formation.....	23
2.2 Accélérer l'innovation et aller plus loin dans la coopération pour une transformation durable	24

Au cours de **la période 2012-2017**, correspondant au précédent contrat, plusieurs évolutions majeures ont eu lieu sur le site :

- Tout d'abord la fusion des trois universités d'Aix-Marseille en une seule université, avec **la création de l'Université d'Aix-Marseille (AMU)** en janvier 2012 ;
- Ensuite la sélection en janvier 2012 de **l'Initiative d'Excellence, A*Midex**, portée par AMU « université cible », pour développer une université de rang mondial à même de rivaliser avec les grands établissements sur la scène internationale. Cette IDEX rassemble, aux côtés d'AMU : 2 écoles (l'IEP d'Aix-en-Provence et l'Ecole Centrale de Marseille), 4 organismes de recherche (CNRS, Inserm, CEA, IRD) et l'Assistance Publique- Hôpitaux de Marseille. L'Initiative d'Excellence A*Midex a été définitivement pérennisée en avril 2016 (validée par la convention du 23 décembre 2016) après une période probatoire de 4 ans dans le cadre d'une évaluation par un jury international.
- Enfin, suite à la loi de juillet 2013 pour l'enseignement supérieur et la recherche, **la constitution par décret du 23 février 2016 de l'Association Aix Marseille Provence Méditerranée (AMPM)** rassemblant AMU, l'IEP d'Aix-en-Provence, l'Ecole Centrale de Marseille (déjà partenaires dans le cadre de l'IDEX), l'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse (université de l'académie d'Aix-Marseille) et l'université de Toulon (qui a souhaité rejoindre l'association dans un contexte de proximité géographique et de coopération scientifique déjà existante).

C'est à partir de ce nouveau contexte que s'établira la politique de site dans le cadre du nouveau **contrat 2018-2022** et qui justifie d'un exposé spécifique s'agissant d'**AMPM** (1) et d'un second s'agissant d'**A*Midex** (2), qui constituent deux périmètres distincts de développement et d'actions coordonnées du site, en cohérence avec le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI), validé en juillet 2017.

1. L'Association Aix-Marseille-Provence-Méditerranée (AMPM)

Le site d'Aix-Marseille-Provence-Méditerranée s'est structuré en plusieurs étapes et selon différents périmètres.

Tout d'abord, une évolution majeure a été opérée en 2012 à l'échelle du territoire métropolitain avec la fusion des 3 universités d'Aix-Marseille et l'obtention de l'Initiative d'Excellence portée par AMU en lien avec ses sept partenaires. Cette fusion ainsi que l'obtention de l'Idex ont constitué un facteur profondément structurant et un catalyseur majeur dans le cadre de la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence en 2016.

L'association AMPM a ensuite été créée en février 2016 conformément aux dispositions de la **loi ESR de 2013**.

Elle réunit Aix-Marseille Université, dans sa position de chef de file, l'université d'Avignon et des pays de Vaucluse, l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence, l'École Centrale de Marseille et l'Université de Toulon qui a fait le choix d'y être associé.

L'association AMPM s'inscrit dans une **logique de projets**, pouvant intéresser l'ensemble ou une partie des partenaires. Chacun de ces établissements garde donc l'entière maîtrise de son propre projet de développement. L'association a ainsi été créée sur le principe de **respect de l'autonomie et du libre choix** de chacun des établissements partenaires. Cette association n'a pas vocation à se substituer aux établissements qui la composent. Les projets quinquennaux d'établissement seront développés par chacun des partenaires dans une démarche bilatérale avec le Ministère.

Chacun des partenaires reconnaît le rôle d'AMU, chef de file du regroupement, et chacun assume sa place et sa responsabilité pour l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le périmètre du site.

Des conventions bilatérales associant, selon les modalités prévues par la loi du 22 juillet 2013, AMU, chef de file, à chacun des quatre autres établissements ont été conclues et validées par les conseils d'administration respectifs au cours de l'année 2015.

Afin d'assurer dans le long terme le pilotage de la politique de site, les cinq établissements signataires ont décidé de créer un **comité de pilotage** composé de représentants de leur gouvernance respective. Ce comité a pour fonction de définir les axes stratégiques de la politique de site - soumis ensuite aux Conseils d'Administration des établissements pour approbation - et d'évaluer annuellement l'atteinte des objectifs annoncés.

Cette association concerne **95 353 étudiants** (année 2015-2016) et **9 880 personnels statutaires et non statutaires** (au 1^{er} janvier 2016).

1.1 Le site et les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche

Le site AMPM comprend trois aires géographiques : le site métropolitain d'Aix-Marseille-Provence, celui d'Avignon et des Pays de Vaucluse, celui de Toulon et du Var. Sur la première sont implantés trois établissements concernés par ce projet, AMU, IEP et l'ECM, alors que l'UAPV et l'UTLN occupent respectivement le second et le troisième espace.

1.1.1 L'aire métropolitaine d'Aix-Marseille-Provence

En matière d'enseignement supérieur et de recherche, l'aire métropolitaine réunit, autour d'AMU, les établissements s'étant impliqués dans le projet d'Initiative d'Excellence A*Midex : l'IEP et l'ECM, concernés par le présent projet de site, le CNRS, l'Inserm, le CEA, l'IRD, et l'AP-HM. A*Midex porte un projet qui comporte 5 axes thématiques : Energie ; Environnement; Santé et sciences de la vie; Sciences et Technologies; Humanités. Le projet concerne le domaine de la formation, de la recherche, du partenariat industriel et de la politique internationale. En termes de cluster territorial, il est en très forte intersection avec la Métropole Aix-Marseille-Provence créée pour sa part en janvier 2016.

Cette aire rassemble 80 206 étudiants (année 2015-2016).

1.1.2 L'aire d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Avignon est devenue une capitale culturelle internationalement reconnue. Le territoire vauclusien et sa zone d'influence accueillent d'importants pôles de compétitivité, l'un orienté « Agroalimentaire », l'autre orienté « Industries Culturelles et Patrimoines » ainsi que l'un des plus grands centres de recherche de l'INRA.

Elle rassemble 7 535 étudiants (année 2015-2016).

1.1.3 L'aire de Toulon et du Var

L'université de Toulon bénéficie d'un solide ancrage territorial et évolue dans un écosystème local très favorable. L'université de Toulon est rattachée à l'académie de Nice. Ce territoire est caractérisé par une forte présence de la Marine nationale et une industrie largement tournée vers les activités maritimes- civiles et militaires- et vers le tourisme. Le Pôle de compétitivité Mer Méditerranée, basé à Toulon, structure l'action de l'ensemble des acteurs, privés et publics, autour de programmes fédérateurs. Quatre opérateurs de recherche du site, UTLN, AMU, CNRS et IFREMER, sont membres du comité de pilotage du Pôle.

L'université de Toulon compte 9 324 étudiants (année 2015-2016).

1.2 Les actions et les projets au bénéfice du développement du site AMPM

Le projet de site pour AMPM s'inscrit dans la continuité des premières actions engagées depuis 2016, date de la création de l'association. Cette stratégie s'appuiera sur des projets et des collaborations portant sur **5 grands axes thématiques** : recherche, formation et vie étudiante, relations internationales, fonctions supports (DRH, achats...) et responsabilité sociétale (développement durable, handicap et égalité femmes-hommes). En cohérence et en complémentarité avec A*Midex, les établissements de l'association AMPM pourront répondre à des appels à projet du PIA au bénéfice du site d'AMPM.

1.2.1 Recherche

➤ **Le pilotage coordonné des structures de recherche**

Afin d'établir un paysage cohérent de la recherche sur le site, une réflexion commune a été menée avec l'ensemble des établissements (AMU, UAPV, UTLN, IEP, ECM) et des partenaires de recherche (CNRS, Inserm, IRD, CEA, Inra, EHES, Ifremer, IFSTAR, IRSTEA).

Cette démarche a abouti notamment à des regroupements entre unités AMU et UTLN, qui conduisent à **la création d'unités de recherche thématiques de taille critique dans le cadre du prochain contrat**:

- Au 1/9/2016, dans le domaine de la gestion, regroupement du CERGAM (EA d'AMU) et de la partie toulonnaise de l'EA « GRM » de l'UTLN ;

- Au 1/1/2018, dans le domaine des Sciences de l'information et de la communication, création d'une EA « IMSIC » qui regroupe l'EA IRSIC (Institut Méditerranéen des Sciences de l'Information et de la Communication) d'AMU et la partie toulonnaise de l'EA « I3M »;

- Au 1/1/2018, en environnement marin, accueil au sein de l'UMR M.I.O (AMU/CNRS/IRD/UTLN) de l'EA « Protée » de l'UTLN.

Les deux premières créations se situent au sein du pôle thématique interdisciplinaire ESMed « Echanges et Sociétés Méditerranéennes » de l'UTLN et du pôle « Humanités » d'AMU et le troisième regroupement vient renforcer le pôle « environnement » d'AMU et le pôle thématique interdisciplinaire MEDD l'axe « Mer, Environnement, Développement Durable » de l'UTLN.

Le partenariat existant entre AMU et l'UTLN dans des UMR avec le CNRS en droit (DICE), en microélectronique (IM2NP), en informatique (LIS) et en physique théorique (CPT) a été reconduit.

L'ECM sera partenaire d'AMU dans 8 unités de recherche (Institut Fresnel, IRPHE, ISM2, M2P2, I2M, GREQAM, LIS, LMA) dans les domaines des sciences de l'ingénieur, des mathématiques/informatique et de l'économie ; et 3 fédérations (mathématiques, chimie, mécanique).

De même, le partenariat entre AMU et l'UAPV est reconduit pour 5 unités : *CLEO* (UMS), *Centre N. Elias*, *ESPACE* dans l'axe « Culture, Patrimoines, Sociétés Numériques » pour l'UAPV et « Humanités » pour AMU ; *l'IMBE* et le *LSBB* (UMS) dans l'axe identitaire « sciences et agrosociétés » de l'UAPV et celui de l'environnement d'AMU.

AMU, l'UAPV et l'UTLN sont établissements partenaires des deux fédérations de recherche : la FRUMAM en mathématiques et ECCOREV en environnement. AMU et l'UAPV participent aux fédérations de recherche AGORANTIC et TERSYS.

Chaque partenaire du site intégrera dans son contrat quinquennal le **pilotage coordonné des structures de recherche en cotutelle avec le souci de la complémentarité des moyens** qui y seront affectés.

L'accès aux plateformes de recherche technologique des établissements du site sera facilité pour les partenaires de l'association.

La **charte de signature des publications** déjà commune aux partenaires d'A*Midex, pourra être étendue aux autres établissements du site AMPM. La cellule de bibliométrie d'AMU veillera, en coordination avec les partenaires du site, au respect de cette charte pour nos unités partagées.

➤ **Le développement de l'open access**

Les partenaires du site sont engagés dans **le développement des archives ouvertes**, afin d'offrir à leurs chercheurs un espace de dépôt de leur production scientifique, permettant de disposer de l'exhaustivité des publications dans l'archive ouverte HAL et, en même temps, d'un lieu de dialogue ouvert avec la communauté scientifique nationale et internationale. Un échange de bonnes pratiques et des actions de communication seront mis en place.

AMU, UAPV, le CNRS et l'EHESS sont par ailleurs cotutelles de l'UMS Cléo, qui développe le portail OpenEdition, un ensemble de plateformes de ressources électroniques en sciences humaines et sociales : OpenEdition Books (les collections de livres), Revues.org (les revues), Hypothèses (les carnets de recherche), Calenda (les annonces d'événements). Les tutelles du CLEO soutiennent fortement le développement européen de l'opendition, à travers notamment le projet d'infrastructure OPERAS.

➤ **Le renforcement des partenariats avec le monde socio-économique.**

En totale cohérence avec le schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (SRESRI), l'une des priorités partagées sera le renforcement des partenariats avec le monde socio-économique.

Cela concernera :

- **Un meilleur accès des entreprises du territoire aux plateformes technologiques des partenaires du site.** Les établissements ont initié une démarche de labellisation, d'homogénéisation de leur mode de fonctionnement et de tarification visant à augmenter le volume des prestations.
- **Le renforcement de la démarche de valorisation autour de nos structures communes** (SATT Sud-Est, Pôles de compétitivité, Incubateurs) en adéquation avec le SRESRI de la région PACA au travers de ses « opérations d'intérêt régional » (OIR) et Filières Stratégiques. Seront notamment réalisées une actualisation de la cartographie des forces socio-économiques du territoire ainsi qu'une cartographie des unités de recherche par OIR.

➤ **L'harmonisation des pratiques des écoles doctorales**

Les collèges doctoraux d'AMU, d'UAPV et d'UTLN finalisent une action **d'harmonisation des pratiques des écoles doctorales**, qui sera effective pour le prochain contrat, sur:

- l'uniformisation des règles de co-encadrement et de co-direction des thèses ;
- le contenu de la charte du doctorant ;
- la convention de formation des doctorants ;
- la participation à des dispositifs partagés pour améliorer la formation doctorale tels que les doctoriales ou les actions professionnalisantes.

➤ **La culture scientifique**

Les établissements du site sont déjà membres du **Réseau Culture Science en Provence-Alpes-Côte d'Azur** qui regroupe des musées, des unités de recherche, des associations, des institutions, tous signataires de la **charte du réseau de culture scientifique**. Tous ont en commun de proposer au public de la région (et notamment aux plus jeunes) des actions culturelles destinées à faire découvrir, connaître et aimer la science. La Fête de la science, chaque année en octobre,

constitue le temps fort des activités de ce réseau fondé par le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Des **actions communes de formation continue des personnels de recherche en culture scientifique et en médiation scientifique**, notamment dans le cadre du compte personnel de formation, ont été mises en place et seront développées.

AMU, l'UAPV et l'UTLN participent de façon coordonnée au concours annuel "Faites de la science" porté par la Conférence des Doyens des UFR Sciences (CDUS) en co-organisant la finale régionale, et au concours « ma thèse en 180 secondes ».

1.2.2 *Formation et vie étudiante*

Les échanges réguliers instaurés ces premières années de la politique de site en matière de formation et de vie étudiante ont permis aux partenaires de mieux se connaître et de mettre en œuvre de nombreuses actions visant à coordonner et/ou à mutualiser leurs initiatives. Le futur contrat permettra de renforcer ces rapprochements avec la préoccupation constante de produire une plus-value collective au bénéfice des étudiants, des personnels et du rayonnement du site.

➤ **La formation initiale et continue**

L'offre de formation des établissements du site d'AMPM pour la période 2018-2022 a été élaborée en veillant tout à la fois à assurer la cohérence entre les formations des différents partenaires et à garantir une couverture géographique permettant de répondre aux besoins d'enseignements tels qu'ils s'expriment sur chaque aire. Le déploiement de cette nouvelle offre de formation sera accompagné par la mise en place **d'un comité de coordination des formations d'AMPM** qui se réunira deux fois l'an sur les sujets suivants (liste non exhaustive) : prérequis en licences et gestion des flux entrants ; réorientations PACES ; coordination des capacités d'accueil dans les cycles licence et master ; évolution de la carte des formations, suivi des campus des métiers et des qualifications (CMQ) pilotés par les partenaires du site,

Quelques actions spécifiques seront par ailleurs développées dans le cadre de ce comité :

- étudier à mi-contrat l'opportunité **de créer de nouvelles formations partagées** entre les partenaires d'AMPM et de **rapprocher/fusionner certaines formations existantes dans des domaines communs aux partenaires** tels que celui des sciences de la mer ;
- organiser un **séminaire annuel relatif à « la réussite en licence »** ;

- favoriser la mise en place de **doubles-cursus** entre les formations du site ;
- encourager les **participations croisées** entre partenaires du site au sein des **conseils de perfectionnement des formations** ;
- programmer un cycle de **réunions de coordination de la formation tout au long de la vie entre les partenaires du site.**

➤ **La pédagogie**

La concertation au sein d'AMPM dans le domaine de la pédagogie a été particulièrement fructueuse avec notamment le démarrage de deux projets AMPM retenus dans le cadre de l'appel national à manifestation d'intérêt 2016 « Transformation pédagogique et numérique » :

- le **projet «ProMedS'up»** porté par l'université de Toulon qui a pour vocation d'aider à mettre en place au sein de chaque établissement du site AMPM une équipe projet transversale dédiée à la mise en place globale de projets de transformation pédagogique ;
- le **projet « RéNAPS'up »** porté par AMU pour le site AMPM et 4 autres partenaires (Université de Nantes, ComUE Champagne, Groupe Ecoles Centrales, Université de Caen Normandie) ayant pour objectif de fédérer au plan national les établissements de l'enseignement supérieur déjà engagés ou projetant de s'engager dans une transformation pédagogique de type « approche programme » ou « approche par compétences ».

AMU a par ailleurs ouvert ses **formations et conférences dédiées à la pédagogie** dans l'enseignement supérieur à l'ensemble des partenaires d'AMPM.

Ces initiatives seront prolongées par l'instauration d'un **comité de transformation pédagogique d'AMPM** qui se réunira trois fois l'an sur les sujets suivants (liste non exhaustive) : approche APC, pédagogie active, formation des enseignants (incluant celles des nouveaux stagiaires MCF), outils numériques de la formation, évaluation des enseignements, suivi des travaux des deux réseaux ProMedS'up et RéNAP'up ...

La question de l'acculturation du corps enseignant aux problématiques de pédagogie dans l'enseignement supérieur sera de nouveau au cœur des préoccupations de l'association qui déploiera, dans ce domaine, les actions suivantes :

- reconduire la **mise à disposition de l'offre de séminaires de formation à la pédagogie** d'AMU à l'ensemble des enseignants et EC du site ;
- programmer des **séminaires communs de formation** à la pédagogie à l'attention des enseignants-chercheurs stagiaires dans le cadre du Décret n° 2017-854 du 9 mai 2017 (cf. articles 13 et 14) ;

- organiser des **conférences pédagogiques** (filmées et retransmises sur tous les sites AMPM).

Il s'agira par ailleurs de concevoir et produire une **newsletter pédagogique d'AMPM** et **d'étendre la démarche « Approche par compétences » (APC)** aux partenaires de l'association volontaires (fixation d'un pourcentage de formations basculant dans la démarche APC).

Enfin, l'innovation pédagogique sera encouragée sur tous les sites d'AMPM dans le cadre des projets immobiliers prévus à cet effet dans le SRESRI.

➤ **L'orientation, l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat étudiant**

Quelques actions phares ont pu être menées à bien dans le domaine de l'orientation et de l'insertion professionnelle dont l'organisation d'un jeu d'entreprises « **AMPM Business Game by night** » à l'échelle du site. Ces missions d'orientation et d'insertion professionnelle sont restées toutefois relativement cloisonnées à chaque établissement pour des raisons tenant soit à l'éloignement géographique entre partenaires soit à la spécificité des publics visés.

Il conviendra donc de décloisonner autant que possible ces missions entre les partenaires en **partageant les pratiques et en mutualisant l'information aux étudiants** . Dans cette perspective, les actions suivantes seront développées :

- organiser des **réunions régulières d'échanges autour des pratiques** en termes d'orientation, d'accompagnement vers l'insertion professionnelle, entrepreneuriat, ... ;
- répertorier dans un « **Agenda AMPM de l'orientation** » les actions annuelles menées par les différents partenaires du site en matière d'orientation ;
- optimiser **l'application d'orientation « Morphée »**_(permet d'orienter le lycéen et l'étudiant du métier visé vers la formation la plus adaptée) et élargir son utilisation à l'ensemble des partenaires du site ;
- pérenniser le jeu d'entreprises **Business Game d'AMPM** et le jeu d'entrepreneuriat « **Les 36 heures chrono de la création d'entreprise** » ;

Grâce à l'existence du **pôle PEPITE PACA Ouest et de la plateforme PREPITE**, le domaine de l'entrepreneuriat étudiant a par ailleurs donné lieu à de nombreuses collaborations. L'objectif pour le futur contrat sera de reconduire et/ou renforcer les actions déjà mises en œuvre et de mutualiser davantage les pratiques et les dispositifs entre partenaires ; il s'agira notamment de :

- poursuivre les actions engagées dans le cadre du pôle PEPITE PACA Ouest et du PREPITE ;
- élaborer des **supports communs de communication et de promotion de l'initiative entrepreneuriale** étudiante.

Les partenaires auront par ailleurs l'occasion d'interagir au travers des projets menés dans le cadre du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation qui prévoit de contribuer fortement au renforcement de l'employabilité des étudiants et de l'entrepreneuriat étudiant dans la région.

➤ **La vie étudiante**

La politique de site en matière de vie étudiante dans le cadre du futur contrat est décrite dans **le schéma d'amélioration de la qualité de vie étudiante et de promotion sociale (cf annexe)**. Pour rappel, ce schéma sera développé en collaboration avec le CROUS Aix-Marseille-Avignon autour de 4 axes de développement prioritaires qui sont les suivants :

- conforter les actions mises en place en matière **de logement étudiant et mieux anticiper les besoins**;
- faciliter la **mobilité des usagers** entre les différents sites d'AMPM ;
- renforcer et professionnaliser **l'encadrement sanitaire et social** des étudiants ;
- décloisonner la **vie associative, culturelle et sportive** des étudiants.

Ces axes se déploieront en une vingtaine d'actions dont le suivi sera assuré par un comité regroupant les représentants des partenaires du site AMPM et de la direction du CROUS d'Aix-Marseille-Avignon.

1.2.3 Relations internationales et attractivité du site

Dans le domaine des relations internationales, l'objectif des partenaires de l'association AMPM sera d'**accentuer la visibilité et l'attractivité du site** en facilitant les **échanges scientifiques et pédagogiques à l'international**, en favorisant la **mobilité des étudiants, doctorants, enseignants-chercheurs, chercheurs et des autres personnels**, et en s'associant de façon plus étroite à l'ensemble des acteurs politiques et économiques du territoire. De plus, à l'heure de la mondialisation, la prise en compte des enjeux communs de **leur projection à l'international** constituera un facteur essentiel d'amplification d'un rayonnement territorial partagé.

➤ **Le développement des partenariats internationaux**

Une cartographie partagée des centres d'intérêt communs à nos cinq établissements a déjà mis en évidence les pays suivants : *en Europe* : l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne ; *en Méditerranée* : le Maroc, la Tunisie et le Liban – *en Asie* : la Chine, le Japon et le Vietnam – *en Amérique du Nord* : le Canada (avec un focus sur le Québec) et les États-Unis – *en Amérique latine* : le Brésil et le Mexique – *en Afrique subsaharienne* : l'Afrique du Sud et le Sénégal.

Cette analyse va ainsi permettre des **actions ciblées et communes de promotion**, de développement et de **consolidation des coopérations en formation et recherche**.

La Méditerranée constitue un **espace d'intérêt commun**, compte tenu de sa dimension régionale et des enjeux majeurs dont elle porteuse, des synergies seront valorisées entre les réseaux Téthys (AMU) et le Réseau méditerranéen des écoles d'ingénieurs (ECM). La participation de l'UTLN au réseau Téthys, comme dans le projet SATELIT, s'inscrit aussi dans cette logique.

Les établissements développeront également **des synergies avec les EPST** disposant d'implantations à l'international comme le CNRS et l'IRD. Citons par exemple en Tunisie, le LMI COSYS-MED « Contaminants et écosystèmes marins sud méditerranéens » ; au Maroc, le LMI MediTer « Terroirs méditerranéens : environnement, patrimoine et développement » ; aux USA, la thématique « Matériaux multi-échelles pour l'énergie et l'environnement » (MSE) avec le MIT et au Sénégal, la thématique « Environnement Santé Société » (ESS) avec l'Université Cheikh Anta Diop (UCA). D'autres actions sont en cours dans le domaine de la formation, comme en Asie où AMU et l'UTLN participent conjointement à l'USTH (Université des sciences et technologies d'Hanoï).

➤ **La consolidation des actions locales d'accueil et de renforcement des compétences**

Un guichet multiservices est désormais mis en place pour l'accueil des étudiants internationaux à l'échelle métropolitaine (IEP d'Aix-en-Provence, ECM, Kedge et l'école nationale d'architecture de Marseille). Il sera rapidement complété par un dispositif de type Euraxess pour les chercheurs et enseignants-chercheurs afin **d'attirer les meilleurs talents universitaires**.

Dans le cadre de **la politique des langues**, puissant vecteur d'internationalisation, les établissements partageront des ressources et des bonnes pratiques en matière de Français Langue Etrangère (FLE), de Langues pour Spécialistes d'Autres Disciplines (LANSAD) et de certification comme le Certificat

de compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES) pour lequel AMU est centre de certification pour l'académie.

➤ **La valorisation de l'internationalisation et des synergies avec les forces vives du territoire**

Dans le cadre du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), notre politique de site visera principalement **la mobilité, la vie étudiante et la « captation » de fonds européens** comme axes prioritaires de coopération avec la région qui rassemble les forces vives du territoire.

Par ailleurs, l'impact de la mobilité sur l'insertion professionnelle des étudiants étant désormais établi, la mise en place d'un **nouveau dispositif de bourses et le renforcement des échanges de bonnes pratiques** quant aux outils d'évaluation de la mobilité constitueront un objectif majeur de ce contrat.

Enfin, **des synergies avec les filières stratégiques et les entreprises** se projetant à l'international seront développées, tout comme **une communication associée** à cette démarche.

➤ **La création d'une « Journée internationale du site »**

Une opération récurrente de communication, de promotion externe et de rayonnement du site mobilisant l'ensemble des partenaires territoriaux sera envisagée. Cette « Journée internationale du site » abordera **des thématiques transverses à dimension internationale** et sera associée à d'autres événements rassemblant un large public international, à l'exemple des rencontres du Cercle des Économistes en juillet.

1.2.4 Pilotage

Dans le domaine des fonctions supports, la dynamique initiée durant les deux années 2016 et 2017 se poursuivra, en restant fondée sur une volonté de valeur ajoutée pour tous les établissements du site et le respect des stratégies de chacun.

La **journée annuelle de séminaire** (réunissant autour des DGS les cadres principaux exerçant dans les secteurs des fonctions telles que RH, finances, affaires juridiques, fonction achat, patrimoine immobilier, système d'information,...) initiée en 2016 restera au cœur de cette dynamique car ce format a montré qu'il était propice à une construction collaborative permettant le partage des bonnes pratiques, la reconnaissance des compétences portant ces pratiques

(identification d'experts), la couverture d'un champ d'actions plus large grâce à la complémentarité de ces expertises et, potentiellement, des gains d'efficacité ou financiers.

La structuration de cette journée permet par ailleurs la **création d'un réseau**, à l'échelle du site :

- complémentaire aux réseaux métiers nationaux déjà existants ;
- animant et faisant progresser collectivement et ensemble les établissements ;
- jouant un rôle de moteur dans l'innovation collective chaque fois que possible.

L'organisation de ce séminaire en deux temps (un point d'avancement des groupes de travail déjà existants et un travail en ateliers sur de nouvelles thématiques pour identifier celles pouvant venir enrichir progressivement ce travail collaboratif) a démontré son efficacité et sera reconduite.

Dans les thèmes déjà abordés dans le précédent contrat, les principaux axes de travail pour la période 2018-2022 ont été tracés par les participants à ces actions.

➤ **Les systèmes d'information**

Deux lignes majeures déjà présentes seront poursuivies :

- **montage de dossiers conjoints** (période 2018-2020) visant à obtenir des aides au financement des infrastructures ou des services numériques innovants (on peut penser aux collectivités territoriales et, notamment, à la Région PACA ; d'autres interlocuteurs pourront être identifiés) : RENATER (pérennisation des liens Toulon/Marseille et Avignon/Marseille, deuxième arrivée de RENATER en région pour sécuriser les établissements). Les projets portés dans ce cadre auront vocation à amener des services complémentaires à ceux existant déjà dans chaque établissement. Cette action s'inscrit pleinement dans le SRESRI qui prévoit, pour favoriser la réussite des étudiants d'accompagner le développement des infrastructures indispensables à la mise en œuvre des innovations pédagogiques
- en termes **d'infrastructures, les datacenters** seront au cœur de la collaboration de site avec :
 - la mise en place d'une politique de déploiement de services au travers des datacenters présents sur le site (sécurisation des datacenters d'AMU et Toulon ; PRA de Toulon sur Marseille) ;
 - l'hébergement de services dans le datacenter d'AMU (IEP et Ecole Centrale pour les applications métiers) ;
 - une analyse et une réflexion conjointes sur l'appel à projets « Datacenter » nationaux et régionaux (2018). AMU a ainsi déposé

en septembre 2017 un dossier pour le site (associant les partenaires d'AMPM ainsi que le CNRS, l'Inserm et le CEA) dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt portant sur la pré-labellisation de « Datacenter régionaux ».

De nouveaux sujets de collaborations seront conduits :

- **développements communs** (logiciel de gestion des formations Sygefor, en 2018, projet incluant AMU et Toulon – participation au projet Caplab de l'AMUE pour AMU et Toulon, sur toute la durée du contrat) ;
- **réflexion partagée sur la sécurité des réseaux**, avec une réunion des RSSI de tous les établissements pour l'initier.

Une réflexion sera également conduite pour mesurer l'intérêt potentiel d'une action d'achats groupés de logiciels et d'une participation à la mise en place et au suivi des logiciels du consortium ESUP.

➤ **Les achats**

Dans le domaine des achats, l'établissement de la **cartographie des achats de chaque établissement du site** réalisée en 2017 permettra dans les années suivantes **d'identifier les segments dont la mutualisation dans le cadre d'un groupement de commande** pourra se révéler productive. Cette mutualisation pourra concerner soit la totalité des établissements, soit une partie d'entre eux pour tenir compte des calendriers respectifs de renouvellement des marchés en cours.

Ce travail collaboratif visera non seulement à bénéficier d'une économie d'achat potentielle grâce à une volumétrie plus importante, mais également à optimiser la définition du besoin et la rédaction du cahier des charges.

La méthode de travail qui sera mise en œuvre privilégiera :

- les actions à forte valeur ajoutée pour les établissements en matière de dépense (critère de priorisation) ;
- la mise en œuvre d'objectifs de la stratégie nationale en matière d'achat public : accès des PME aux marchés publics et intégration de dispositions d'ordre environnementales et sociales.

L'objectif sera de conduire au moins **une opération mutualisée d'achat par an pendant la durée du contrat**.

➤ **Les ressources humaines**

- En matière de formation des personnels

Dans ce domaine également, l'établissement de la cartographie des offres de formation établie en 2017 permet désormais d'envisager le déploiement d'un certain nombre d'actions pour la future période quinquennale :

- **ouvrir l'offre de formation des cinq établissements à l'ensemble des personnels du site** (à partir de 2018) : les modalités techniques, financières et juridiques de réalisation seront définies de manière à permettre l'élaboration d'une convention cadre ;
- **faire émerger un plan de formation du site** (à compter de 2019) : il s'appuiera dans un premier temps sur les points forts de chaque établissement et bénéficiera d'une ingénierie de formation mutualisée. L'organisation des sessions restera locale pour permettre le maximum de participations, quel que soit le porteur de la formation.
- **Proposer des actions de formation innovantes** pilotées par ou plusieurs établissements porteurs à l'ensemble des agents du site (à compter de 2019). Un certain nombre d'actions ont d'ores et déjà été identifiées :
 - o Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse : formation à l'encadrement des doctorants – sensibilisation au développement durable ;
 - o Ecole Centrale de Marseille : Digital communication – stratégie et développement des communautés numériques ;
 - o Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence : préparation aux concours, élaboration de la note administrative ;
 - o Université de Toulon : développer ses compétences relationnelles ;
 - o Aix-Marseille Université : parcours de gestionnaire de scolarité, niveau perfectionnement.
- **Partager le vivier des formateurs internes** (à compter de 2019/2020) : la possibilité sera ouverte aux formateurs internes des établissements de candidater auprès de chacun, après harmonisation des modalités de sélection des formateurs internes et création d'un référentiel commun de compétences. Cette action visera à permettre une internalisation accrue des formations en augmentant le potentiel de formateurs susceptibles d'intervenir, ce qui contribuera également à valoriser les compétences de ces formateurs internes.
- En matière de développement de la mobilité

Les établissements **diffuseront à l'ensemble de leurs personnels les offres de postes ouvertes sur un besoin permanent au sein des établissements partenaires**. Chaque établissement assurera cette publicité selon ses propres

modes d'organisation et en identifiant de manière claire ces postes. Les postes concernés correspondront à des besoins pérennes, hors recrutement par voie de concours.

Cette action sera mise en œuvre à partir de 2019.

- Création d'un pôle PETREL

Prévue dans le cadre de la réforme de la gestion des retraites, la suppression du Service des Retraites de l'Éducation Nationale (SREN), s'accompagne de la mise en place de services partagés entre établissements, dont le porteur est le coordonnateur du site, en l'occurrence Aix-Marseille Université. A terme chaque pôle sera l'interlocuteur direct du Service des Retraites de l'État.

Un travail préparatoire a été conduit de manière à définir les activités dédiées au pôle PETREL et celles qui resteront du ressort des services RH de chaque établissement. Le conseil aux agents serait assuré directement par le pôle, mais chaque établissement disposera d'un référent retraite, qui sera le relais du pôle.

Le pôle apportera également une information de premier niveau aux agents contractuels. Une convention prévoyant l'intervention des services de la CARSAT sera passée par chaque établissement.

Une convention sera établie entre AMU et chaque établissement du site pour définir les modalités de fonctionnement et de contribution à cette structure partagée, sachant qu'il n'est pas envisagé de mobilité obligatoire des personnels.

La convention sera rédigée en 2017.

Le pôle PETREL sera constitué dans le dernier trimestre 2018 et le transfert des dossiers des agents sera opérationnel à compter de début 2019.

D'autres thèmes de collaborations ou d'échanges de bonnes pratiques pourront être abordés durant la période 2018-2022. Il est ainsi d'ores et déjà apparu intéressant d'organiser un séminaire sur les différentes formes de dématérialisation au sein des établissements, leurs impacts sur l'exercice des activités des agents et l'accompagnement à mettre en œuvre.

1.2.5 Politique documentaire

Il convient d'abord d'indiquer :

- qu'au niveau des bibliothèques, via des structures comme l'ABES, les CRFCB et les URFIST entre autres, les cultures professionnelles communes et les mutualisations sont déjà parfois avancées ;

- qu'au niveau de la région PACA, la réciprocité et gratuité quant à l'accès aux bibliothèques pour les usagers étudiants et enseignants-chercheurs des universités existe déjà *de facto* (même s'il apparaît qu'en dehors des règlements intérieurs

respectifs des SCD des universités de la région, aucune trace écrite de ces accords ne semble avoir été rédigé). Le premier « acte fondateur » du contrat de site sur les questions documentaires sera de formaliser et réaffirmer **cette réciprocité quant à l'accès gratuit aux bibliothèques et ressources documentaires** (hors accès distant aux ressources documentaires électroniques).

Dans le cadre du volet politique de site du prochain contrat, les axes de travail prioritaires en vue **d'actions de mutualisation, expertise commune et échange de bonnes pratiques** seront les suivants :

- **Politique documentaire**, notamment électronique : cartographie thématique et financière des ressources de chaque établissement (écarts dans la desserte, coûts cumulés, possibilités de mutualisation autour d'un outil commun type proxy, ezpaarse), équilibre papier/électronique, ETP mobilisés, conservation partagée, etc. ;
- **Formation des usagers** : étudiants formés dans et hors cursus, par niveau, actions originales conduites (notamment pédagogie innovante, formation à distance), degré de coopération avec les instances, etc. ;
- **Valorisation de la recherche** : archives ouvertes et *open access* (y compris formation des chercheurs et événementiels de type « *Open access week* ») thèses, numérisation, données de la recherche, actions de communication et de promotion des services à la recherche, degré de coopération avec les instances, etc. ;
- **Vie étudiante** : politique culturelle, diffusion de la culture scientifique et technique, accès aux bibliothèques et à la documentation, etc. ;
- **Formation continue** : plan de formation annuel voire pluriannuel (en lien avec le CRFCB, l'URFIST et l'ENSSIB), mutualisation de compétences dans le cadre du projet SGBM, etc.

1.2.6 Axes de partenariats en matière de développement durable, de handicap, d'égalité femmes-hommes et de handicap

➤ **Le développement durable**

Les universités n'ont pas toutes appliqué de la même façon l'article 55 de la loi du Grenelle 1 qui stipule que les universités doivent proposer un plan vert pour leurs campus. Sur le site d'Aix-Marseille-Provence-Méditerranée, les réponses sont variées.

Ainsi, il est apparu, au vu de ces constats, la nécessité de **réaliser un état des lieux sur la politique et les actions mises en œuvre au sein des établissements sur le développement durable**, et plus largement sur la responsabilité sociétale des établissements. A terme, ces constats et cet état des lieux permettront de mieux connaître nos partenaires, de communiquer sur les actions DD/RS au sein de nos établissements et, **éventuellement de proposer**

un plan vert de site. En effet, certains enjeux liés au développement durable sortent des frontières de l'établissement et, ensemble, nous pouvons proposer des actions.

L'état des lieux actuellement en cours de réalisation et le partenariat doit s'accompagner d'actions communes et concrètes, afin de mieux identifier les enjeux attachés à ces problématiques et de découvrir les meilleures façons d'y répondre au travers des politiques mises en œuvre dans chacun des établissements (des économies d'énergie, des plans de déplacements, ...).

Au-delà du volet politique, un **certain nombre d'évènements ont été identifiés comme étant susceptibles d'être organisés au niveau du site** afin de fédérer la communauté universitaire du site, étudiants et personnels, autour de sujets qui les concernent tous :

- **Organisation d'un concours transdisciplinaire sur le développement durable** (DD en Trans) ;
- **Participation à la semaine « agir ensemble »** sur le territoire de l'association ;
- Réflexions sur **la commande publique durable** ;
- **Création d'un réseau régional.**

➤ **Le handicap**

Chaque établissement a l'obligation de mettre en œuvre un schéma directeur du handicap et chacun des partenaires a développé différentes actions en faveur des personnels et étudiants en situation de handicap. Un état des lieux de l'ensemble de ces dispositifs sera réalisé. Des échanges d'expériences, des synergies et des axes de collaboration pourront alors être envisagés entre établissements du site. De même un réseau des référents Handicaps des établissements pourra être institué.

➤ **L'égalité Homme Femme et la lutte contre les discriminations**

Les cinq établissements sont diversement –et plus ou moins récemment– engagés dans les politiques de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations. L'association sera d'abord le lieu **d'échanges d'expériences et de partage de bonnes pratiques**, dans le cadre de réunions thématiques régulières qui se tiendront tour à tour dans les universités et les écoles partenaires. Ces rencontres consolideront les liens déjà tissés au sein de la Conférence Permanente des VP et Chargé·e-s de Mission Egalité et Diversité de l'ESR (CPED) à laquelle adhèrent les Universités d'Aix-Marseille, d'Avignon et de Toulon et l'IEP

d'Aix-en-Provence et nous permettront de mettre en place **une feuille de route commune en terme de politique de site.**

Les projets discutés depuis 2017 et qui seront développés dans le cadre du quinquennal 2018-2022 concernent en premier lieu le partage d'outils et de supports de sensibilisation des publics et des agents conçus et déployés par chacun des établissements (expositions, outils de communication et d'information, formats de manifestation...), des contacts institutionnels et associatifs ainsi que des listes des personnes ressources susceptibles d'apporter leur contribution ou leur expertise dans le cadre des actions menées au sein de chaque établissement (conférences, ateliers...). Dans le champ de la sensibilisation, les partenaires prévoient l'organisation d'une **semaine commune d'actions coordonnées de sensibilisation sur un thème relevant de la RSE** (tables-rondes, projections/débats, théâtre, expositions, ateliers, concours...), reproductible dans chacun des établissements ou mutualisée sur des sites tiers.

Nous envisageons également la **conception commune de formations dédiées aux étudiant·e·s et aux personnels** (présentiel et MOOC) sous forme de modules thématiques (grands dossiers tels que problématiques RH, stéréotypes, harcèlement sexuel, mixité, discriminations, racisme, ...) en mettant à contribution les professionnel·le·s et les spécialistes de chaque établissement.

En terme de recherches et d'études de genre que le Ministère invite les établissements à soutenir, les partenaires mettront en place les conditions d'un rapprochement des chercheur·e·s et enseignant·e·s de chaque établissement qui seront par ailleurs invité·e·s à rejoindre le réseau de recherche GenderMed (<http://www.mmsch.univ-aix.fr/program/Pages/thematiques/gendermed.aspx> ; cf. également <http://egalite-fh.univ-amu.fr/fr/repertoire> qui répertorie pour l'heure plus de 70 doctorant·e·s, EC et C d'AMU composant ce réseau) et à enrichir ainsi la palette des collaborations et des recherches transdisciplinaires sur toutes les problématiques liées au genre et à la diversité.

Enfin, en lien avec SRESRI les membres de l'association s'engagent dans une démarche visant à renforcer **le lien social des étudiants au territoire** et leur épanouissement personnel, au travers de la mise en place d'actions communes et de partages d'expérience concernant notamment :

- Le soutien aux projets associatifs portés par et pour les étudiant.e.s
- Le soutien à l'engagement étudiant (mise en place à AMU d'un bonus développement durable et égalité).

L'ensemble de cette politique de site sera à valoriser au mieux selon des process harmonisés par les différents partenaires à travers des supports de communication complémentaires.

2. Le périmètre de l'Initiative d'Excellence A*Midex

L'objectif de l'Initiative d'Excellence est de « créer une université de rang mondial ». L'université cible est Aix-Marseille Université (AMU) qui se construit pour atteindre cet objectif en étroite collaboration avec ses partenaires : l'IEP, l'École Centrale Marseille, le CNRS, l'Inserm, le CEA, l'IRD et l'Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille, réunis dans la fondation universitaire A*Midex. Bien évidemment, ce sont les **engagements pris par A*Midex devant le jury international** de l'Initiative d'Excellence et validés par la pérennisation d'A*Midex en 2016 que nous devons respecter pour le contrat 2018-2022.

Le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) a été lancé à partir de 2010 et pleinement déployé avec les premières labellisations en 2011-2012, une période qui coïncide avec la création d'AMU et la sélection du projet A*Midex pour AMU et ses partenaires. Ainsi, le contrat qui s'achève a été une étape fondatrice de transformation particulièrement intense pour le site métropolitain. Il a profondément modifié l'écosystème de la recherche et de la formation du site d'Aix-Marseille, en s'appuyant sur une ambition partagée pour l'avenir et une stratégie fondée sur le triptyque « excellence, innovation, coopération ».

Dans le cadre du contrat quinquennal 2018-2022, les leviers d'innovation que constituent la fondation A*Midex et le PIA 3 démarré en 2017 seront mobilisés par les 8 partenaires, comme lors de la période précédente. Cette seconde phase, pour A*Midex, sera en effet consacrée à **l'optimisation, au perfectionnement de la stratégie et à l'accroissement de l'efficacité et de l'efficience**.

La Fondation A*Midex est désormais un outil pérenne au service de la stratégie d'AMU et de ses partenaires du site métropolitain. A*Midex, suivant sa nouvelle feuille de route, soutiendra des appels à projets concernant la recherche, la formation, le transfert, l'international et l'attractivité pour les 5 axes thématiques (: Energie ; Environnement; Santé et sciences de la vie; Sciences et Technologies; Humanités). A*Midex apportera également son soutien à des **actions structurantes** comme par exemple la constitution d'instituts de recherche et de formation, le financement de plateformes scientifiques et technologiques, le renforcement de l'innovation au service de la société et de l'économie, de la vie étudiante et de la vie de campus.

Elle conservera les fondamentaux qui ont fait le succès de la période probatoire (expertise internationale, soutien à l'excellence, prise de risque et développement de l'interdisciplinarité dans ses 5 axes thématiques) avec des **exigences renforcées en termes de co-financements publics et privés et de stratégie de valorisation des projets de recherche labellisés, d'évaluation des résultats et de l'impact des projets financés**.

Dans une optique de meilleure performance, la Fondation A*Midex a également initié de nouvelles pratiques et actions qui seront développées dans les années à venir :

- allocation plus ciblée des financements, renforcement de la concertation avec la communauté pour une meilleure adaptation des actions aux besoins ;

- échanges réguliers et actions communes avec les 2 autres IDEX pérennisés, le CNRS et l'Inserm ;
- mise en place d'un comité permanent d'experts indépendants chargés de son suivi *in itinere* ;
- valorisation du label IDEX et communication en direction des partenaires économiques et des collectivités territoriales.

La pérennisation d'A*Midex permettra de mobiliser des moyens supplémentaires pour dynamiser l'excellence du site, et d'accélérer l'innovation pour le territoire.

2.1 La dynamisation et le renforcement de l'écosystème d'excellence de recherche et de formation

Les actions d'A*Midex en période probatoire ont permis de rationaliser et de dynamiser la recherche et la formation afin de les rendre plus lisibles, visibles, performantes et interdisciplinaires, avec un gain de réputation à l'international. Cependant, cet écosystème apparaît encore perfectible. Il est rendu tantôt trop complexe par une accumulation de labels, parfois incomplet et ne reflétant pas toujours le potentiel et les forces en présence.

La fin programmée des Labex en 2020, les nouveaux appels à projets de la Fondation A*Midex et les récents labels *Instituts Convergences* (2 projets labellisés, PIA 2 Vague 1), *Réseaux Hospitalo-Universitaires* (2 projets labellisés, PIA 2 Vague 3) et *Ecoles Universitaires de Recherche* (13 projets déposés, PIA 3 Vague 1) sont l'occasion de rebattre les cartes et de renforcer cet écosystème d'excellence afin de valoriser plus efficacement les atouts distinctifs du site d'Aix-Marseille.

Concernant la recherche, d'une part la prise de risque sera toujours privilégiée afin de faire émerger de nouvelles thématiques et d'autre part il s'agira de poursuivre l'interdisciplinarité avec des exigences accrues en relation avec les Pôles de recherche interdisciplinaires et intersectoriels (PR2I) et l'IMÉRA, l'institut méditerranéen d'études avancées dédié notamment à l'expérimentation de l'interdisciplinarité. Adossé à ce potentiel, des actions seront menées pour **coupler recherche et formation**, notamment avec la mise en place d'instituts, selon la recommandation du COS et du jury de l'IDEX. Les succès obtenus dans le cadre des instituts convergences répondent à ces objectifs et les projets d'EUR déposés dans le cadre du premier AAP du PIA3 également.

En matière de formation, la nouvelle offre sera mise en place dès 2018, plus lisible, performante, innovante, interdisciplinaire et développant une approche par compétences. Des **Groupements Interdisciplinaires de Formation Thématique** (GIFT), structures de projets interdisciplinaires, sont en cours de

création. En complément, les actions précédemment conduites par A*Midex dans le cadre de l'Académie d'Excellence trouveront un nouvel élan, avec des appels à projets plus ciblés à forte valeur ajoutée (mobilité internationale, innovation pédagogique, interdisciplinarité...). La création de **cursus pionniers** visera à l'amélioration de la réussite des étudiants. Ces cursus expérimentaux s'appuieront sur deux plans d'action transversaux et transformants pour l'ensemble du site métropolitain, afin de déployer massivement l'approche par compétences et l'usage du numérique.

Enfin, comme il n'est pas d'excellence sans talents humains, le site métropolitain souhaite, à travers A*Midex, se donner les moyens **d'attirer les leaders scientifiques de demain** . La politique de chaires d'excellence menée par A*Midex en période probatoire sera poursuivie et améliorée, avec des durées plus longues et des évaluations régulières, afin d'attirer et de stabiliser de brillants chercheurs à forte visibilité internationale (ERC par exemple) sur des thématiques ciblées. Pour mener à bien la réalisation des projets de recherche labellisés et l'accompagnement des chaires d'excellence, le recrutement de doctorants et post-doctorants externes au site métropolitain et sélectionnés suite à des appels internationaux sera poursuivi.

2.2 Accélérer l'innovation et aller plus loin dans la coopération pour une transformation durable

A*Midex a été hier, est aujourd'hui, et sera demain, un levier d'innovation pour transformer le site d'Aix-Marseille de façon cohérente, efficace et pérenne.

Notre ambition est d'insuffler une **culture de l'innovation** et de créer les structures adéquates pour que le monde socio-économique et culturel bénéficie pleinement de la connaissance et des savoirs académiques, en cohérence avec le SRESRI. Les appels à projets « Transfert », le soutien aux plateformes technologiques labellisées participent de cet objectif. Le projet de Cité de l'Innovation et des Savoirs vise ainsi à renforcer les liens avec les collectivités et le monde économique.

Dans cette optique le nouvel appel à projets d'A*Midex « pépinière d'excellence » a pour vocation **d'amplifier les collaborations entre le monde académique et les acteurs socio-économiques et culturels** .

Outre nos actions sur notre territoire, il s'agit également de **promouvoir l'attractivité et le rayonnement européen et international de la Métropole** . A*Midex portera une stratégie européenne et internationale globale de coopération universitaire et scientifique. A*Midex poursuivra ses actions de soutien ciblées aux partenariats stratégiques (Unités mixtes internationales –UMI-, Laboratoire international associé –LIA-, Groupement de recherche international –GDRI-, campus international pour la coopération et le développement, campus

transnational Nord-Méditerranéen, mobilités entrantes et sortantes dans les axes thématiques prioritaires...)

*A*Midex a impulsé une **dynamique d'intégration et de coordination stratégique** lors de sa mise en œuvre au cours du précédent contrat quinquennal et constituera un **véritable levier d'innovation dans le cadre du nouveau contrat**. Il conviendra ainsi de rester focalisé, ambitieux et exigeant pour poursuivre cette progression et maximiser les atouts du site d'Aix-Marseille dans la compétition mondiale.*